



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

Feuillet n°2023 / 16

MERCREDI 12 AVRIL 2023 20h en mairie

Convocation du : 06/04/2023

affichée et envoyée le : 06/04/2023

Ordre du jour

1. Approbation des procès-verbaux des réunions du 27 février et du 22 mars
2. Affectation du résultat 2022 budgets commerces et commune
3. Vote des taux de fiscalité directe locale 2023
4. Vote des budgets primitifs 2023 commerce et commune
5. Vote de l'attribution des subventions
6. Avis sur le projet éolien suite à l'enquête publique
7. Questions diverses

Étaient présents : MM. Jean-Daniel GUITTON, Sophie JEHENNE, Raphaël TANGUY, Bernadette CHAILLOT, Eric WASIELA, Frédéric MARCHAND, Magali RAVARD, Catherine VASSEUR, Emmanuel TERRYN,

Absents : Jean-Pierre LE BIEZ, Stéphane CARREZ, Christelle VERGER, Véronique DUVALLET, Hinda KASDAR (procuration à S. JEHENNE), Robert BEAUTIER,

Secrétaire de séance : Raphaël TANGUY

Le quorum étant atteint, Monsieur Le Maire ouvre la séance.

1. Approbation des procès-verbaux des réunions des 27 février et 22 mars

(DB 2023-04-01)

Les deux procès-verbaux des réunions précédentes sont adoptés tels quels à l'unanimité.



MERCREDI 12 AVRIL 2023 20h en mairie

2. Affectation du résultat 2022 budgets commerce et commune**2.1 Commerce multiservices** : DB 2023-04-02

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement du budget commerce multiservices

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de :
+ 46 090.20 €

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 du budget commerce multiservices comme suit :

Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u>		+ 46 090.20 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif		+ 0.00 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)		+ 46 090.20 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		- 58 971.38 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>		0.00 €
Besoin de financement F	= D+E	- 58 971.38 €
AFFECTATION = C	= G+H	+ 46 090.20 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		+ 46 090.20 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		0.00 €

2.2 Commune : DB 2023-04-03

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement du budget commune

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de :
+ 69 099.80 €

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement 2022 du budget commune comme suit :

Résultat de fonctionnement

<u>A Résultat de l'exercice</u>		+ - 176 179.55 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif		+ 245 279.35 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser)		+ 69 099.80 €
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>		- 86 748.73 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement</u>		+ 13 206.00 €
Besoin de financement F	= D+E	- 73 542.73 €
AFFECTATION = C	= G+H	69 099.80 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement		69 099.80 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)		0.00 €



MERCREDI 12 AVRIL 2023 20h en mairie

3. Vote des taux de fiscalité directe locale 2023 (DB 2023-04-04)

Vu l'état 1259 fourni par les services fiscaux relatif à l'imposition des taxes directes locales pour 2023

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de voter les taux d'imposition 2023 comme suit :

Taxe foncière bâti.....	38.54 %
Taxe foncière non bâti.....	51.17 %
Taxe d'habitation.....	11.13 %
Contribution Foncière des Entreprises	16.79 %

4. Vote des budgets primitifs 2023 commerce multiservices et commune4.1 COMMERCE MULTISERVICES (DB 2023-04-05)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction comptable M57

Vu la proposition de budget primitif 2023 présentée par Monsieur Le Maire pour le commerce multiservices

Le conseil municipal décide, d'approuver à l'unanimité le budget primitif 2023 du commerce multiservices comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section de fonctionnement :	346 467 €	346 467 €
Section d'investissement... :	123 722 €	123 722 €
TOTAL	470 189 €	470 189 €

4.2 COMMUNE (DB 2023-04-06)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'instruction comptable M57

Vu la proposition de budget primitif 2023 présentée par Monsieur Le Maire pour la commune

Le conseil municipal décide, d'approuver à l'unanimité le budget primitif 2023 de la commune comme suit :

	<u>Dépenses</u>	<u>Recettes</u>
Section de fonctionnement :	1 678 752 €	1 678 752 €
Section d'investissement... :	566 235 €	566 235 €
TOTAL	2 244 987 €	2 244 987 €



PROCES-VERBAL

CONSEIL MUNICIPAL

Feuillet n°2023 / 19

MERCREDI 12 AVRIL 2023 20h en mairie

5. Vote des subventions aux associations (DB 2023-04-07)

Vu la présentation du budget primitif 2023 par Monsieur Le Maire,

Vu la somme globale disponible pour les subventions aux associations, soit 7 000 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide** à l'unanimité, de voter les subventions 2023 aux associations suivantes

Les p'tits loups de Ferrières Haut Clocher..... :	1 300 €
L'Union de l'amitié de Ferrières Haut Clocher.... :	1 000 €
Le comité des fêtes de Ferrières Haut Clocher... :	4 000 €
Comice agricole de Conches..... :	500 €
R P de Maistre..... :	200 €

6. Avis sur le projet éolien suite à l'enquête publique (DB 2023-04-08)

Vu le projet d'installation d'un parc éolien de 4 aérogénérateurs sur la commune voisine de Burey

Vu l'enquête publique qui s'est déroulée du 1^{er} mars au 1^{er} avril 2023

Il convient désormais à la collectivité de donner son avis sur ce projet

Vu la demande de l'ensemble de l'assemblée de procéder à un vote à bulletin secret pour ou contre l'installation de ce parc éolien

Le conseil municipal procède au vote à bulletin secret et s'exprime par 10 voix sur 10 contre l'installation de 4 éoliennes sur la commune de Burey.**7. QUESTIONS DIVERSES**

Néant

Séance levée à 22h09

Le Maire

Jean-Daniel GUITTON

Le secrétaire de séance

Raphaël TANGUY